



<p>COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 12 Mars 2019</p>
--

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars 2019 à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	22
Nombre de présent.es :	14
Nombre de votant.es :	20
Date de la convocation :	06 mars 2019
Date d'affichage du compte-rendu :	14 mars 2019

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
 Mr GRAS Christian qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel
 Mr COULON Serge qui donne procuration à Mme GUIBELIN Marie-Rose
 Mme GRAVIER Maria Del Mar qui donne procuration à Mr ALBERTINI André
 Mme GUYET Jocelyne qui donne procuration à Mme MAGALHAES Delfina
 Mme MEHAMEDI Dalila qui donne procuration à Mme CRETET-JEANNEAUX Cyriel
 Mr SION Fabien qui donne procuration à Mme RIDUET Eloïse

ABSENT.ES : Mr ROUARD David – Mme ROSSETTO Annie

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I – CONSEIL CONSULTATIF – Bilan des questionnaires transmis à la population damparisiennne.

II– COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU GRAND DOLE - PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL – Avis du Conseil municipal.

III- COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE :-PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT – Avis du Conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES

- **QD N° 1 - COMPTABILITÉ - BATIMENTS COMMUNAUX : modalités financières de reproduction de clés.**

- INFORMATIONS DIVERSES

ID N°1 - Dates de réunions/ manifestations

I – CONSEIL CONSULTATIF – Bilan des questionnaires transmis à la population d'Ambarino.

Le Maire accueille et remercie les membres du Conseil Consultatif : Sandrine BOURNIER, Jean GALLON, Eric GRANGE, Louis-Joseph MÉNÉTRIER, Jocelyne PRENEZ, pour leur présence à cette séance du Conseil et leur laisse la parole pour la présentation du bilan des questionnaires qui ont été transmis à la population d'Ambarino à la fin de l'année 2018.

Une fois l'exposé réalisé, et au nom du Conseil Municipal, le Maire félicite les membres du Conseil Consultatif pour cette action exemplaire, pour leur investissement et le travail sérieux réalisé qu'il associe à un engagement citoyen de leur part. Il remercie également Magali SAUCE, conseillère municipale déléguée qui assure l'intermédiaire entre le Conseil Consultatif et la Municipalité. Le Maire exprime sa satisfaction pour le partage d'analyses et de réflexions qui nourriront l'approche future de certains dossiers municipaux.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du bilan présenté par les membres du Conseil Consultatif.

II– COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – Avis du Conseil municipal.

Par délibération n°GD116/15 du 15 décembre 2015, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le travail mené durant les trois années d'élaboration a permis de traduire dans un document unique une vision commune, un projet de territoire partagé pour le développement et l'aménagement de l'agglomération pour les 15 prochaines années, tout en tenant compte des spécificités locales. Ce travail a également permis d'aboutir à un document réglementaire homogène permettant l'exercice du droit des sols sur chaque commune.

Le projet d'aménagement et de développement durable, déjà débattu en Conseil Communautaire le 27 juin 2017 et au sein du Conseil Municipal, fixe les grandes orientations suivantes :

Ambition 1 : Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie

Ambition 2 : Concilier vie en ville et vie dans les villages au sein d'une armature solidaire

Ambition 3 : Faire du bien-vivre un vecteur de développement

Le travail mené par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en collaboration avec la commune et dans le respect des objectifs nationaux de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, a permis d'aboutir au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 janvier 2019.

Aussi conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5, la commune doit rendre son avis sur le projet de PLUi dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Maire précise au Conseil que

- trois réunions d'information à destination des élu.e.s de la Communauté d'Agglomération ont été effectuées en présence du bureau URBICAND, désigné par l'Agglomération,
- deux réunions de présentation à la Municipalité ont eu lieu le 23 mars 2018 et le 14 mai 2018 par le bureau d'étude URBICAND,
- une réunion de présentation destinée à la population a également été organisée le 12 novembre 2018 à Tavaux concernant notre secteur,
- ainsi qu'une dernière réunion de travail le 27 novembre 2018 avec Jean-Christophe HUMBERT du Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire - Service Urbanisme du Grand Dole.

Les propositions de règlement de zonage et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) émises par le Bureau d'étude URBICAND ont été étudiées attentivement et certaines ont été modifiées par le bureau municipal et les services.

Le Maire informe le Conseil que la mise en œuvre du PLUi sur le territoire communal n'induit pas d'énorme bouleversement par rapport à notre actuel Plan Local d'Urbanisme, tant au niveau du zonage que du règlement. Les intitulés des zones évoluent et sont divisées en sous-rubriques.

Le Maire précise au Conseil que trois (3) Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été définies :

- Une sur le secteur « Les Vergers »
- Une sur le secteur de la Rue des Dignes
- Une sur le secteur de la Rue des Acacias.

Par ailleurs, il informe les élu.e.s qu'un recensement des haies, boisements, bosquets à protéger est en cours par les agents de police municipale afin de compléter si besoin, le plan du futur PLUi.

En terme de calendrier, le Maire rend compte à l'assemblée que

- les 47 conseils municipaux de l'Agglomération ainsi que les personnes publiques associées à la démarche (Région, Département etc...) doivent se prononcer entre février et avril 2019,
- l'enquête publique devrait se dérouler entre mai et juillet 2019,
- l'adoption et l'application du PLUi devrait intervenir fin 2019 début 2020.
- Le Maire rappelle également que les documents constitutifs du projet de PLUi sont consultables sur le site web de l'Agglomération : www.grand-dole.fr et qu'ils sont aussi consultables en version papier au siège du Grand Dole et dans chaque mairie de l'Agglomération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **EMET** à l'unanimité un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

III- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE :-PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – Avis du Conseil municipal.

Explications, rappel de la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Le Maire rappelle aux élu.e.s que par délibération du 15 décembre 2015, le Grand Dole a engagé l'élaboration du Programme Local de l'Habitat en parallèle d'une démarche plus large d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) mentionné dans la délibération précédente.

Le PLH est un document stratégique de programmation qui définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il sera évalué régulièrement au cours des 6 années de mise en œuvre. Un bilan triennal portant notamment sur le respect des engagements en matière de mixité sociale doit être réalisé.

Par délibération du 20 décembre 2018, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2018-2023, lequel doit permettre de guider l'action publique dans ses politiques de l'habitat et du logement.

Principes retenus pour le PLH du Grand Dole 2018/2023 :

Ce projet de PLH vise à répondre aux enjeux de 5 grandes orientations :

1. Répondre aux besoins de logements à réaliser ou à mobiliser
2. Agir sur le foncier pour produire différemment et maîtriser le développement résidentiel
3. Réinvestir le parc existant pour renouveler et développer l'offre locative
4. Proposer une offre plus adaptée aux publics fragiles et/ou à besoins particuliers
5. Piloter et animer la politique locale de l'habitat

Traduction du PLH pour Damparis :

La commune fait partie du Secteur OUEST comprenant Abergement la Ronce, Aumur, Champdivers, Gevry, Peseux, Saint Aubin, Tavaux. L'objectif de construction entre 2018 et 2023 pour ce secteur est de 310 logements.

Communes du Secteur OUEST	Objectifs en logements PLH
Abergement la Ronce	20
Aumur	11
Champdivers	6
Damparis	60
Gevry	10
Peseux	8
Saint Aubin	55
Tavaux	140
TOTAL Secteur OUEST	310
TOTAL Communauté d'Agglomération du Grand Dole	1 175

Le Conseil Municipal,

- **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- **AUTORISE** le Maire à transmettre cet avis à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **QD N°1 – COMPTABILITÉ - BATIMENTS COMMUNAUX : modalités financières de reproduction de clés.**

- Considérant la nécessité de mettre à disposition des personnes habilitées à occuper les bâtiments communaux pour l'exercice d'activités dûment autorisées (associations, personnel du centre de Loisirs etc.....) les clés d'accès auxdits bâtiments,

- Considérant le nombre important de reproduction de clés demandé par les divers occupant.e.s des bâtiments,

- Considérant le coût de reproduction de ces clés, ainsi que le temps de travail induit des services municipaux,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de facturer 25€ toute demande de reproduction de clés,

Etant entendu :

- que ce tarif ne s'applique pas aux clés électroniques,
- que la première demande de clé(s) n'est pas payante et
- que toute demande de clé(s) supplémentaire(s) devra être formulée par écrit auprès des services municipaux.

- **INFORMATION DIVERSE**

ID N°1 - Dates de réunions/ manifestations : le Maire rappelle aux Conseils les prochaines dates à retenir.

- Vendredi 15 mars 2019 à 18h30 à la Salle des Fêtes : réunion publique d'information sur le Quartier Les Vergers.

- Mardi 19 mars 2019 à 18h réunion de travail du Conseil municipal en séance privée sur le Budget Prévisionnel 2019.

- Jeudi 28 mars 2019 à 20h30 réunion du Conseil municipal en séance publique, notamment sur l'adoption du Budget Prévisionnel 2019.

-Cérémonie du 19 mars 1962 commémorant la fin de la guerre d'Algérie : rendez-vous à 17h Place du 8 Mai.

-Création Passion les 16 et 17 mars 2019 au gymnase Delaune, 70 exposant.e.s seront présent.e.s.

Séance levée à 19h30